

Bercy réduit la transit à la portion ce

Loin des promesses de Macron, le budget de l'Etat pour 2024 ne comport

GRAND DISEUX, petit faiseur ? La transition écologique, promis-juré, c'est la priorité des priorités de Macron. Sauf que, à y regarder de près, les choses sont moins éclatantes qu'annoncé. Ainsi, le « budget vert » de l'Etat ne comporte que 7 % de dépenses répondant aux objectifs écologiques du gouvernement – soit à peine 40 milliards sur les 570 milliards que va déboursier l'Etat cette année.

Pire : ces « dépenses vertes » semblent avoir été calculées au doigt mouillé. Dans son « rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat », le gouvernement est incapable d'en donner une définition précise. Interrogé par « Le Canard » sur ce document annexe du Budget adopté la semaine dernière grâce à la procédure du 49.3, le ministère de la Transition écologique renvoie au ministère de l'Economie. Lequel ne se montre pas plus disert.

Dans ce rapport, le gouvernement recense 40 milliards de dépenses « vertes » et 12 milliards de dépenses « marron », c'est-à-dire « défavorables » à l'environnement. Les autres (518 milliards, une paille) sont considérées comme « neutres sur l'environnement », et reçoivent à ce titre une pastille « grise ». Est-ce bien sérieux ?

Recettes minceur

C'est « un calcul hors de portée », estime François Ecalle, inspecteur des Finances spécialisé dans le décryptage des deniers publics, car « les objectifs gouvernementaux sont multiples et parfois contradictoires ». Une subvention en faveur des éoliennes, par exemple, peut être considérée comme « verte », dans la mesure où elle produit une électricité sans gaz à effet de serre, ou « marron », parce qu'elle utilise du béton, de l'acier, des terres rares et fait des ravages chez les oiseaux. Qui va trancher entre ces données contradictoires ? Et comment quantifier les résultats ?

Autre exemple : est-on vraiment sûr que les dépenses de personnel des ministères liés à l'environnement soient des dé-



penses « vertes », à l'inverse de celles des autres ministères, classées « grises » ? Ils sont non fumeurs ?

Deuxième surprise : ce n'est pas un organisme indépendant qui est chargé de ces savants calculs, mais un groupe de travail interne à l'administration. Autrement dit, des fonctionnaires dépendant hiérarchiquement du gouvernement, pas forcément acharnés à le mettre de mauvaise humeur. Un peu comme si les comptes d'une entreprise étaient certifiés par le comptable de la boîte payé par le patron, et non par un commissaire aux comptes indépendant et responsable de sa certification. Conclusion, tout en délicatesse, de François Ecalle ? « On peut s'interroger sur l'utilité d'un budget vert. »

Par ailleurs, on n'est pas au bout de ses surprises en examinant le financement de cet ensemble hétéroclite de dépenses vertes. Aux termes du rapport de Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz – qui fait autorité –, la transition écologique coûtera, d'ici à 2030, quelque 30 milliards supplémentaires de fonds publics par an. L'Etat

est loin du compte. Qu'importe : le gouvernement espère que les collectivités locales, la Caisse des dépôts, les entreprises et les ménages mettront la main à la poche et apporteront les milliards manquants.

Taxe carbonisée

Ça ne sera pas du luxe : les recettes vertes initialement prévues pour le budget de 2024 ont fondu comme beurre en broche. Abandonnée, la taxe sur les billets d'avion, qui devait rapporter « plusieurs centaines de millions d'euros », selon le ministre des Transports, Clément Beaune. Conservée, mais à hauteur de 800 millions, la subvention au gazole non routier (bâtiment et agriculture), qui devait être supprimée cette année. La « taxe autoroutes » (600 millions), elle, sera purement et simplement annulée si le Conseil d'Etat ne change pas d'avis. D'ores et déjà, entre 1,5 et 2 milliards manquent à l'appel.

Pas grave : il n'y aura qu'à changer le couleur de quelques pastilles pour vendre le tout.

Hervé Martin